



ANGERS TERRE D'ATHLETISME

Règlement de la course des familles

4 juin 2023

1- Organisation

La course des familles est organisée par ATA (Angers Terre d'Athlétisme) avec le soutien de la ville dans le cadre de Tout Angers Bouge.

Cette édition 2023 se déroulera le 4 juin au Lac de Maine à 13h.

2- L'épreuve

Cette course, non chronométrée, de 1 km, gratuite, est ouverte aux enfants accompagnés de leur parent ou d'un adulte. Il n'y aura pas de classement, des lots seront remis à l'issue de cette course après un tirage au sort.

Les dossards :

Ils seront donnés au moment de l'inscription. Chaque famille sera porteur d'un dossard. Ce dossard comportera 2 parties : une partie détachable qui sera récupérée par l'organisateur et qui permettra le tirage au sort et l'autre partie placée sur le devant des coureurs et lisible de tous.

Au cas où une famille comporterait plus de 6 membres, un second dossard est attribué avec le même numéro.

3- Le droit à l'image :

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de cette course, par tous moyens audiovisuels (image/son, téléphone, photo/vidéo...) sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à cette compétition dans le monde et pour une durée de 30 ans.

4- Modalités d'inscriptions :

Elles se font soit :

- vendredi 2 juin et samedi 3 juin 2023 de 15h à 19h au Repaire Urbain 35 Bd du Roi René, entrée par le jardin des Beaux Arts.

- directement le dimanche 4 juin à compter de 10 heures 30 et au plus tard 30 mn avant le départ soit 12h30 (départ de course à 13h).

5- Les lots

Plusieurs lots sont offerts par des mécènes :

Lots numérotés de 1 à... dont voici la liste:

- **En attente**

A l'issue de la course, un tirage au sort est effectué . Le numéro de dossard sera alors appelé au micro. La présence physique de la famille tirée au sort, muni de son dossard, sera obligatoire pour réceptionner le lot et après vérification sur le listing d'inscription. En cas d'absence, et après 3 appels au micro, le lot sera immédiatement remis au tirage.

Cette opération sera répétée le nombre de fois nécessaire pour remettre l'ensemble des lots.

Aucun recours contre l'organisateur n'est possible.

6- Respect de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

L'organisateur s'inscrit dans une démarche d'éco-label en partenariat avec la Ville d'Angers, à ce titre le participant s'engage à respecter le site emprunté.

7- Engagement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance de présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à le respecter du début de la course jusqu'à la remise des lots.